

MAIRIE DE LA TOURETTE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

PROCES VERBAL

de la séance du 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LA TOURETTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Serge GRANJON, Maire.

Date de la convocation : 13 février 2026

PRESENTS: GRANJON Serge, BAREL Yvonne, GRANDCHAMP Philippe, FAURE Jean-Yves, LAGER Marie Odile, BAREL Christian, GRAC Claude, ABDALLAH Joseph, Robert DUPIN, Jacques DURIEUX, THOMAS Eddy, PATOUILLARD Estelle,

ABSENTS : PERONON Jocelyne, POIRIEUX Corinne

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS REPRESENTES : REGIOR Brigitte représentée par S.GRANJON

Nombre de membres en exercice: 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants: 13

Secrétaire de la séance : Marie Odile LAGER

Ordre du jour

- approbation du procès-verbal du 30 janvier 2026
- BUDGET
 - * approbation du compte financier unique 2025
 - * affectation du résultat de fonctionnement 2025 sur le budget 2026
 - * Vote du budget 2026
 - * Fongibilité des crédits pour l'année 2026
- organisation des élections du 15 mars prochain
- questions diverses

Préambule

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2026 a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation à cette nouvelle séance.

Aucune observation n'ayant été formulée par les membres présents à la dernière séance, ce procès-verbal est adopté.

Délibérations du Conseil Municipal

Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public. Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 fait apparaître :

- en section fonctionnement : un excédent de 279 154,82 €
- en section investissement: un déficit de 91 934,06 €

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	157.241,80	126.190,76	0,00	126 190,76	157 241,80
Opérations exercice	214 270,98	1 058 813,87	665 096,76	699 353,46	1 601 997,61	1 758 167,33
Total	214 270,98	1 216 055,67	791 287,52	699 353,46	1 728 188,37	1 915 409,13
Résultat de clôture		279 154,82	91 934,06			187 220,76
Restes à Réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	279 154,82	91 934,06	0,00	0,00	187 220,76

Affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement 2025 sur le budget 2026

Le Conseil Municipal décide que l'excédent de fonctionnement (279 154,82 €) soit affecté de la façon suivante :

- à la recette de fonctionnement pour la somme de 187.220,76 €
- au déficit d'investissement pour la somme de 91 934,06 €

Approbation du budget primitif

A l'unanimité, le budget primitif 2026 a été voté.

Le budget 2026 fait apparaître :

- en section fonctionnement , un équilibre pour un montant de 678.486,76 €
- en section investissement, un équilibre pour un montant de 327.250,06 €

Fongibilité des crédits prévu à la M 57 pour l'année 2026

Par délibération du 29 octobre 2021, la commune de LA TOURETTE a adopté la mise en place de la nomenclature M 57.

Celle-ci permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Concernant la fongibilité des crédits, une délibération doit être prise chaque année.

C'est pourquoi, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2026, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, approuve ladite fongibilité pour l'année 2026.

Divers thèmes abordés

Organisation du 1^{er} tour de scrutin pour les élections municipales du 15 mars prochain

- 8h00 à 10h30 :	Estelle	Jean-Yves	Eddy
- 10h30 à 13h00 :	Claude	Robert	Christian
- 13h00 à 15h30 :	Jo	Philippe	Marie-Odile
- 15h30 à 18h :	Jacques	Serge	Yvonne

Installation d'une table de ping-pong sur la place du Haut Forez

Il a été installé une table de ping-pong sur la place du Haut Forez. Cette place est un lieu de rencontre pour les jeunes et les moins jeunes. Le coût de la table de ping-pong est de 2.700,00 € TTC.

Proposition d'un devis pour le réaménagement d'un espace vert devant la mairie

Il a été demandé un devis à l'entreprise ASF (M. Clément Broussard) pour le réaménagement du petit espace vert qui touche la mairie (coté esplanade).

En effet, les copeaux de bois s'envolent dès qu'il y a du vent et deux plantes n'ont jamais poussé depuis leur installation (endroit très chaud durant l'été).

Pour remplacer ces plantes (qui seraient installées ailleurs), il nous propose 2 saules crevette.



Pour remplacer les copeaux de bois, il nous propose l'installation de grave blanc cassé avec un cheminement en ardoise (séparée par une bordure souple)

Le coût de ce changement serait de 540,00 € TTC. Le conseil à l'unanimité valide ce devis.

SYNTHESE DES DATES

- *Elections municipales : 1^{er} tour : 15 mars*

- *Nettoyage de printemps : 28 mars*

- *Remise du fleurissement : 16 mai*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

APPROBATION du PROCES VERBAL

REMARQUES ET OBSERVATIONS FAÎTES PAR LES CONSEILLERS

Le procès-verbal a été envoyé à tous les membres du Conseil Municipal en même temps que la convocation à la séance du 27 mars 2026.

A l'ouverture de la séance du 27 mars 2026, Monsieur le Maire a demandé aux conseillers s'ils avaient des remarques à formuler.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté.

Approbation en date du 27 mars 2026

Le Maire
Serge GRANJON



La secrétaire
Marie Odile LAGER

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Marie Odile Lager.